



vente logement sans être informé

Par **gloria martinez**, le **15/05/2011** à **18:43**

Bonjour,

Le patron de mon beau père lui avait laissé un logement. Il a durant + de 30 logé dans ce logement en payant les différentes factures (EDF, EAU...).

Mon beau père navigue entre l'Espagne et la France et le logement a été vendu sans le consulté. En fonction du prix il l'aurait peut-être acheté mais il y a pas eu d'égalité des chances car pas informé. Il souhaitait pourtant l'acheter en vue des études de ses petits enfants. Pour info il ne payait pas de loyer.

L'état des lieux n'a même pas été effectué, ses effets personnels ont été déposé dans un box et on lui a demandé de les retirer au plus vite.

Etait-il prioritaire pour l'achat ?

N'y a t-il pas prescription au bout de 30 ans si le propriétaire initial est décédé ?

Quels sont ses recours ?

Merci

Gloria